

Sarrebourg, le 26 mars 2026

Direction Générale

JM

**ARRETE n° 2026/97**

**Portant délégation de fonctions et de signature à M. Rafael MARTINEZ**

**6<sup>ème</sup> Adjoint au maire**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du conseil municipal,
- VU la délibération du 1er avril 2026 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire, au terme de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, un certain nombre de ses compétences ;
- VU le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de M. Rafael MARTINEZ, en qualité de sixième adjoint au maire,

**ARRETE**

**Article 1 :** Il est donné délégation à M. Rafael MARTINEZ, 6<sup>ème</sup> adjoint au maire, pour assurer :

- les attributions relatives à la politique et aux actions sportives de la commune ;
- les affaires relatives aux équipements sportifs municipaux ;
- les affaires relatives aux relations avec les associations et partenaires sportifs,
- les affaires relatives à Moselle Jeunesse
- les affaires relatives au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et à la prévention spécialisée (notamment liens avec le CMSEA).

**Article 2 :** Délégation permanente est également donnée à M. Rafael MARTINEZ à l'effet de signer tous les documents et courriers mentionnés à l'article 1, relatifs à sa délégation.

**Article 3 :** La présente délégation est exercée sous le contrôle et la responsabilité du Maire.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire et notifié à l'intéressé. Ampliation sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarrebourg Château-Salins, ainsi qu'au comptable.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Strasbourg par courrier ou par voie dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télécours citoyens » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Notifié à l'intéressée,

Le **26/03/2026**

Le 6<sup>ème</sup> Adjoint

Rafael MARTINEZ



Le Maire,



Fabien DI FILIPPO